

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-618

présenté par

M. Le Gac, Mme Le Nabour, M. Rousset, Mme Dubré-Chirat, M. Fiévet, Mme Missoffe,
Mme Firmin Le Bodo, Mme Klinkert, M. Falorni, Mme Panonacle, M. Marion, M. Ott, M. Fait,
Mme Maud Petit et M. Boucard

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le budget des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) à hauteur d'un million d'euros. Cette hausse compense pour partie la baisse du budget alloué à ces groupements dans le PLF 2025. Il reprend un amendement de députés du groupe Socialistes et apparentés déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution et reprend, pour partie, l'amendement initialement déposé pour la séance par Didier Le Gac et Christine Le Nabour.

En 2023, la ligne budgétaire Geiq totale était de 12,9 M€ (6 M € de ligne budgétaire Geiq + 6,9 M € de PIC), et elle est de 13,5 M € en 2024. Avec la réserve budgétaire, le montant disponible en 2024 est inférieur à celui de 2023 et les besoins réels sont estimés

à 15,8 millions € pour 2025. L'enveloppe budgétaire dédiée aux Geiq est donc insuffisante pour financer tous les parcours réalisés par les Geiq. Cette insuffisance budgétaire a des conséquences directes : certains Geiq ont dû renoncer à bénéficier de l'aide pour une partie des accompagnements qu'ils ont pourtant réalisés. De plus, l'arrêt brutal au 1er mai des aides pour l'embauche en contrat de professionnalisation pour les jeunes a fortement fragilisé les Geiq (puisque 80% des contrats Geiq sont des contrats de professionnalisation).

Si le soutien de l'Etat continue à être insuffisant, ce dispositif pourrait se retrouver en danger, alors qu'il est parmi les plus efficaces et les moins coûteux pour les finances publiques (814€ ou 1 400€ d'aide selon les caractéristiques du public) et que l'Etat participe à son évaluation annuelle. Il est également le seul dispositif d'insertion créé et piloté par des entreprises qui s'engagent concrètement dans une démarche d'inclusion en donnant leur chance à des publics éloignés de l'emploi.

Il est proposé d'abonder d'un million d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) l'action 4 « Financement des structures de la formation professionnelle et de l'emploi » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». Conformément aux règles de recevabilité financière, les crédits en AE et en CP de l'action 36 « Systèmes d'information » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux » sont minorés du même montant. Il est demandé au Gouvernement de lever le gage en cas d'adoption.